



## 6. Suite du Rapport de la Chambre Régionale des Comptes

## Note relative au suivi des recommandations de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de CITIVIA SEM (ex-SEMHA)

---

- La CRC a procédé en 2015 et début 2016 à l'examen des comptes et de la gestion de CITIVIA SEM ( ex- SEMHA) pour la période allant de 2009 à 2015. Son rapport définitif a été transmis à CITIVIA SEM ainsi qu'au Conseil départemental du haut Rhin en juillet 2016.
- Ce rapport comprenait cinq recommandations, que la direction de CITIVIA SEM s'est attachée à respecter, ce dont il est rendu compte dans la présente note.
- **Recommandation N° 1 :** « présenter, outre leur version globalisée, le bilan et le compte de résultat de CITIVIA SEM en distinguant ses principales activités afin, notamment, d'identifier les composantes du résultat et de la trésorerie dans les comptes globalisés de la structure. »
- Suivi de la recommandation N° 1 : cette recommandation a été appliquée pour l'établissement des comptes 2016 de la société, présentés au conseil d'administration du 5 mai 2017, et approuvés par l'assemblée générale ordinaire du 16 juin 2017. Le compte de résultat et le bilan sont présentés de manière synthétique, puis ventilés par activité, en distinguant l'activité de la société en propre, l'activité des opérations d'aménagement en concession, et l'activité pour le compte de tiers en mandat.
- **Recommandation N° 2 :** « compléter et détailler les informations figurant dans l'annexe aux comptes annuels, afin de renforcer le contrôle exercé tant par le commissaire aux comptes que par le conseil d'administration et l'assemblée générale des actionnaires. »
- Suivi de la recommandation N° 2 : Les informations figurant dans l'annexe aux comptes annuels 2016 ont été étoffées, ainsi que les informations relatives à la conduite des opérations d'aménagement dans le rapport de gestion : avancement des travaux, avancement de la commercialisation, échéances de l'année à venir. CITIVIA SEM veille désormais à ce que tous les CRACL relatifs aux 4 concessions d'aménagement en cours soient approuvés par les collectivités dans l'année en cours. Concernant les CRACL non approuvés avant l'approbation des comptes, les services de CITIVIA SEM et le commissaire aux comptes se rapprochent pour vérifier que les opérations concernées ne subissent pas une évolution susceptible de faire varier les risques attachés. Les provisions pour risques et charges liées en particulier aux opérations de concession et de mandat sont détaillées, en plus des informations réglementaires.
- **Recommandation N° 3 :** « s'assurer des moyens adéquats en vue de fiabiliser les comptes de CITIVIA SEM. »
- Suivi de la recommandation N° 3 : Le suivi du budget et de la comptabilité est désormais suivi par l'équipe financière et comptable de CITIVIA SPL, soit 4 personnes, mutualisées entre la SPL et la SEM dans le cadre du GIE des EPL Sud Alsace. Au sein de cette équipe, un comptable expérimenté est plus particulièrement mobilisé en 2017 sur les comptes des opérations anciennes de CITIVIA SEM, de façon à ne laisser subsister aucune incertitude sur les exercices antérieurs. Un nouveau secrétaire général, commun aux 2 structures, de formation comptable supérieure, prendra ses fonctions en novembre 2017. Enfin, le travail avec le commissaire aux comptes pour l'établissement des comptes 2016 a été approfondi, afin de confirmer le caractère approprié et raisonnable de la politique de constitution de provisions pour risques adoptée par la société. Le

directeur général et le commissaire aux comptes ont exposé au conseil d'administration du 5 mai 2017 le travail accompli en la matière, tout en soulignant que rien n'indiquait la subsistance d'un risque supplémentaire par rapport aux risques identifiés et déjà provisionnés.

- **Recommandation N° 4 :** « s'assurer de l'approbation des CRACL par l'assemblée délibérante des collectivités concédantes »
- Suivi de la recommandation N° 4 : CITIVIA SEM veille désormais à ce que les 4 communes ayant confié une concession d'aménagement délibèrent sur le CRACL durant l'année suivante. Le directeur général ou la directrice adjointe présentent systématiquement au maire et à son équipe le projet de CRACL avant les conseils municipaux pour répondre aux questions éventuelles. En 2017, 3 CRACL relatifs à l'exercice 2016 ont déjà été approuvés. Le quatrième CRACL sera approuvé en septembre.
- **Recommandation N° 5 :** « appliquer, eu égard à l'importance des pertes cumulées, les clauses conventionnelles, y compris en matière de facturation de pénalités aux collectivités mandantes ou concédantes lorsque les quitus tardent à être délivrés »
- Suivi de la recommandation N° 5 : ainsi que répondu à la CRC le 29 juin 2016, il est convenu que chaque situation entre CITIVIA SEM et une collectivité susceptible de justifier l'application de clauses conventionnelles en termes de pénalités sera soumise à la décision du Conseil d'Administration.

[en KC]



CHARGES COMMUNES & STRUCTURE	REALISE 2016					REALISE 2016
	2016	2015	2014	2013	2012	

PRODUITS		REALISE 2016					REALISE 2016
P1	remunérations / études		1,0				1,0
P2	remunérations / concessions	48,7					48,7
P3	remunérations / mandats	8,9	77,0				85,9
P4	remunérations / prestations de services		19,1	82,5	16,4		118,0
P5	commercialisation						
P6	autres produits (y a transferts de charges)	6,1					6,1
<b>TOTAL PRODUITS</b>		<b>6,7</b>	<b>58,6</b>	<b>96,1</b>	<b>82,5</b>	<b>16,4</b>	<b>259,7</b>

CHARGES		REALISE 2016					REALISE 2016
C11	eau-gaz-électricité-ou	0,5	0,5	0,9	0,7	0,0	2,7
C12	fournitures de bureau	0,3	0,3	0,5	0,5	0,0	0,7
C13	petit matériel div. ent.	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,2
C1	achats & fourn. couran.	0,8	0,8	1,5	1,2	0,1	4,6
C21	services extérieurs	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,6
C22	autres services extérieurs	102,1	2,3	4,1	3,4	0,2	100,7
C23	loyer bureau-entretien	7,9	6,7	15,4	12,8	0,7	44,3
C24	loyer matériel, entretien	5,5	10,1	18,7	15,2	1,7	56,0
C25	assurances	0,4	3,5	6,9	5,4	1,0	17,2
C26	Etudes / Sous-traitance			9,8			23,1
C27	dir. générale & technique	0,4	0,5	0,6	0,7	0,0	2,7
C28	GEMOVEA	0,0					
C2	services extérieurs	112,3	25,1	55,8	37,6	3,6	245,8
C32	publicité	0,3	0,4	0,6	0,3	0,0	1,5
C33	frs deplac. / missions	1,0	1,0	1,9	1,6	0,1	3,7
C34	honoraires	4,1	4,5	8,1	6,7	0,3	24,4
C35	tel. / affranchissement	1,3	1,5	2,6	2,2	0,1	7,3
C36	Contributions, tram, frais bancaires, gardiennage	0,6	0,7	1,3	1,0	0,1	5,9
C3	autres services extérieurs	7,4	8,1	14,4	12,0	0,6	42,9
C41	CFE / CVAE	0,7	1,3	2,4	1,9	0,4	5,9
C42	autres taxes	1,2	1,3	2,3	1,9	0,1	1,1
C4	impôts & taxes	1,3	2,5	4,7	3,8	0,5	7,0
C52	salaires & appointements	93,3	89,3	128,5	67,4	5,5	313,5
C53	charges soc. & taxes ass.	34,7	23,2	50,3	27,8	2,1	168,7
C5	charges de personnel	128,1	112,5	178,8	95,2	7,6	482,2
<b>TOTAL CHARGES</b>		<b>254,9</b>	<b>155,1</b>	<b>255,2</b>	<b>149,9</b>	<b>12,4</b>	<b>762,3</b>

<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>-248,8</b>	<b>-96,4</b>	<b>-159,1</b>	<b>-67,4</b>	<b>4,0</b>	<b>-522,6</b>
en % des produits			-183,4%	-81,7%	-81,7%	20,0%	
P6	rep. sur amort. à prov.	271,2					271,2
C6	dot. aux amort. à prov.	15,0					15,0
P7	produits financiers	3,0					3,0
C7	charges financières	4,6					4,6
<b>RESULTAT COURANT</b>		<b>5,7</b>	<b>-101,3</b>	<b>-150,8</b>	<b>-67,4</b>	<b>3,1</b>	<b>-248,1</b>
P8	produits exceptionnels	0,2					0,2
C8	charges exceptionnelles	228,6					228,6
<b>RESULTAT NET AVANT IMPOTS</b>		<b>-222,7</b>	<b>-101,3</b>	<b>-150,8</b>	<b>-67,4</b>	<b>3,1</b>	<b>-496,5</b>
C91	impôts sur les sociétés						0,0
<b>RESULTAT NET</b>							<b>-496,5</b>